



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 juillet 2019 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Gylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA19 13 0161

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri
appuyé par Mario Battista
et résolu :

Qu'à 19 h 3, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA19 13 0162

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri
appuyé par Mario Battista
et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA19 13 0163

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 4 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Deux citoyens font des interventions et un croquis des intersections de la rue de Nevers avec la rue Dujarié et le boulevard Robert, ainsi que deux (2) pétitions concernant les problématiques de vitesse et de propreté de la rue Lachenaie sont déposés. À 19 h 13, la période de questions est terminée.

CA19 13 0164

MANDATER LE SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL AFIN D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5675, RUE JARRY EST – LOT NUMÉRO 2 751 171 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, afin d'entreprendre les démarches d'acquisition de l'immeuble situé au 5675, rue Jarry Est, lot numéro 2 751 171 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1193304002

CA19 13 0165

ADOPTER LE PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Le 2 juillet 2019

D'adopter le Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1190512006

CA19 13 0166

REJET DES SOUMISSIONS – SERVICE D'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 19-17575.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues pour le service d'excavation pneumatique pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 19-17575.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1190493002

CA19 13 0167

OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE SAILLIES DE TROTTOIR – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-168A – AMÉNAGEMENT « CÔTÉ JARDIN » INC. – 130 635,31 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à AMÉNAGEMENT « CÔTÉ JARDIN » INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement de saillies de trottoir, appel d'offres numéro 201-168A, au prix de sa soumission, soit pour un montant maximal de 118 759,37 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 130 635,31 \$ soit 118 759,37 \$, le prix de la soumission, augmenté de 11 875,94 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1193693007



CA19 13 0168

OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE ET VIDANGE COMPLÈTE DE PUISARDS ET CHAMBRES DE VANNE INCLUANT TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS POUR DIVERS ARRONDISSEMENTS – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 19-17453 - BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE – 413 210,15 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne incluant transport et disposition des résidus pour divers arrondissements, lot 15, appel d'offres numéro 19-17453, pour une durée de trois (3) ans, au montant maximal de 413 210,15 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1190493004

CA19 13 0169

OCTROI DE CONTRAT – RECONSTRUCTION DES SURFACES DE TENNIS EN BÉTON BITUMINEUX AUX PARCS COUBERTIN, HÉBERT ET LUIGI-PIRANDELLO – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-166A – H2L EXCAVATION INC. – 620 204,38 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à H2L EXCAVATION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction des surfaces de tennis en béton bitumineux aux parcs Coubertin, Hébert et Luigi-Pirandello, appel d'offres numéro 201-166A, au prix de sa soumission, soit pour un montant total de 590 670,85 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 620 204,38 \$, soit 590 670,85 \$, le prix de la soumission, augmenté de 29 533,53 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1195910004

CA19 13 0170

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 71 701 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2019, EN SOUTIEN À LA DÉMARCHE DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI) DE LA ZONE VIAU-ROBERT.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2019, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1190219017

CA19 13 0171

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 16 667 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR LE PROJET « INTÉGRATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE DES RÉSIDENTS DU SECTEUR RUI VIAU-ROBERT », AFIN DE BONIFIER LA DÉMARCHE DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI) VIAU-ROBERT, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2023).

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2023).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1190219016



CA19 13 0172

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 31 113 \$ À LA TABLE DE CONCERTATION LOCALE, CONCERTATION SAINT -LÉONARD, POUR LE RENOUELEMENT DU FINANCEMENT POUR LA PÉRIODE 2019 -2020 CONFORMÉMENT AU CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 31 113 \$ à la table de concertation locale, Concertation Saint-Léonard, pour le renouvellement du financement pour la période 2019-2020 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1190219015

CA19 13 0173

OCTROI DE CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE PLANCHE À ROULETTES DU PARC DELORME – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-170 – PAPILLON SKATE PARC INC. – 739 998,01 \$.

ATTENDU QUE le contrat est admissible au financement de la Ville de Montréal prévu dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adhérer aux objectifs et modalités du *Programme des installations sportives extérieures*.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles, tout dépassement de coûts ainsi que les coûts d'exploitation continue du projet.

D'octroyer un contrat à PAPILLON SKATE PARC INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement du parc de planche à roulettes du parc Delorme, appel d'offres numéro 201-170, au prix de sa soumission, soit pour un montant maximal de 704 760,01 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 739 998,01 \$, soit 704 760,01 \$, le prix de la soumission, augmenté de 35 238,00 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1193693008

Le 2 juillet 2019

CA19 13 0174

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1190512013

CA19 13 0175

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1194868006

CA19 13 0176

DÉPÔT DE LA PROJECTION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019 EN DATE DU 31 MAI 2019 ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MAI 2019 COMPARÉ AVEC CELUI DU 31 MAI 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2019 en date du 31 mai 2019 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mai 2019 comparé avec celui du 31 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1190512014



CA19 13 0177

VIREMENT DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS AU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le virement des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au surplus affecté de compétence locale de l'arrondissement de Saint-Léonard pour un montant de 1 369 676 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1190512012

CA19 13 0178

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-11 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS DE JUILLET 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juillet 2019 en pièce jointe au sommaire décisionnel numéro 1195021009 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-11 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juillet 2019.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1195021009

CA19 13 0179

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2018-03/C01-06 - 6835-6875 ET 6925, RUE JEAN-TALON - LOTS NUMÉROS 1 125 795 ET 1 125 796 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 2 avril 2019;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 juin 2019;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution est identique au premier projet de résolution adopté lors de la séance du 3 juin 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 juin 2019 et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2018-03/C01-06, visant à autoriser l'occupation d'un terrain par plus d'un bâtiment principal, pour les bâtiments situés aux 6835-6875 et 6925, rue Jean-Talon, lots numéros 1 125 795 et 1 125 796 du cadastre du Québec.

Les termes de la résolution sont les suivants :

**CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique sur les lots numéros 1 125 795 et 1 125 796 du cadastre du Québec, tel qu'identifié au document « Plan Folio 2865-1 » joint en annexe A.

**CHAPITRE II
AUTORISATION**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution, l'occupation d'un terrain par plus d'un bâtiment principal.

À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 9.34 du Règlement de zonage numéro 1886.

**CHAPITRE III
CONDITIONS**

3. Treize (13) arbres devront être plantés, soit neuf (9) en cour avant donnant sur la rue Jean-Talon et quatre (4) dans la cour donnant sur le boulevard Métropolitain. Ces arbres devront avoir un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à cinq (5) cm, mesuré à un mètre cinquante (1,50 m) de hauteur.
4. Une borne de recharge pour voitures électriques doit être installée et maintenue en cour avant, tel que montrée sur le plan « Aménagement paysager » joint en annexe B.
5. La cour avant donnant sur la rue Jean-Talon et la cour donnant sur le boulevard Métropolitain doivent comporter, au minimum, les superficies verdies qui sont montrées sur le plan en annexe B. Ces espaces doivent être plantés de végétaux en pleine terre.
6. Une demande de permis de transformation visant les modifications au bâtiment situé au 6925, rue Jean-Talon et les aménagements extérieurs doit être déposée dans un délai ne devant pas excéder six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Le 2 juillet 2019



7. Cette demande de permis doit être assujettie à la procédure de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et aux critères de la section 8.6 du Règlement de zonage numéro 1886.
8. Cette demande de permis doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager démontrant les insertions d'îlots de verdure et un trottoir longeant le mur latéral du 6925, rue Jean-Talon.
9. Les travaux d'aménagement extérieur, de verdissage, de plantation d'arbres et d'installation de la borne de recharge doivent être complétés dans les dix-huit (18) mois suivant l'émission du permis de transformation. Ces éléments doivent être maintenus en bon état d'entretien et de conservation et être remplacés au besoin.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES

10. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
11. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
12. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution continue de s'appliquer.

Annexe A
Document intitulé « Plan Folio 2865-1 »

Annexe B
Document intitulé « Aménagement paysager », daté du 23 avril 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1184871004

CA19 13 0180

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-354 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'INTERDIRE LES USAGES DE « VENTE DE CANNABIS », DE « TRANSFORMATION DE CANNABIS » ET DE « CULTURE DE CANNABIS ».

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 3 juin 2019;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Le 2 juillet 2019

D'adopter le règlement numéro 1886-354 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'interdire les usages de « vente de cannabis », de « transformation de cannabis » et de « culture de cannabis ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1194871010

CA19 13 0181

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-355 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCE C08-13.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 3 juin 2019;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-355 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Commerce C08-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1195909010

CA19 13 0182

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 5066-5068, RUE RIMBAUD – LOT NUMÉRO 1 002 655 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 juin 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :



D'accorder la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 5066-5068, rue Rimbaud, lot numéro 1 002 655 du cadastre du Québec, dans la zone H07-11.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H07-11, soit réduite à 5,49 mètres pour le bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1195909016

CA19 13 0183

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 5970-5972, RUE BOURDALOUE – LOT NUMÉRO 1 124 783 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 juin 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 5970-5972, rue Bourdaloue, lot numéro 1 124 783 du cadastre du Québec, dans la zone H02-20.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H02-20, soit réduite à 5,11 mètres pour le bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1195909015

CA19 13 0184

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MODIFICATION AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2015-25 – NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5555, BOULEVARD ROBERT – LOT NUMÉRO 1 333 680 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la résolution numéro CA16 13 0100 adoptée le 4 avril 2016 acceptant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-25, dans sa version révisée du 1er mars 2016 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5555, boulevard Robert, lot numéro 1 333 680 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02;

ATTENDU la nécessité de modifier ce P.I.I.A. concernant les pentes de toit et les ouvertures en façade;

Le 2 juillet 2019

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 juin 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-25 approuvé par la résolution numéro CA16 13 0100 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5555, boulevard Robert, lot numéro 1 333 680 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02, afin de modifier les pentes du toit de la tourelle et les ouvertures de la façade approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1165909003

CA19 13 0185

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 5 JUIN 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1193385008

CA19 13 0186

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE – MAI 2019.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1197888006



CA19 13 0187

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2240
INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019).**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement en date du 11 juin 2019 ainsi qu'une copie corrigée du règlement numéro 2240 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), adopté le 3 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1193022010

CA19 13 0188

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 32, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 19 août 2019.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 2 juillet 2019